



Un supermarché refuse l'accès aux toilettes à une cliente atteinte de la maladie de Crohn

Souffrant de la maladie de Crohn, une cliente d'un supermarché de Vesoul (Haute-Saône) s'est vu refuser l'accès aux toilettes de l'établissement.



Pour expliquer la décision de salariés de ne pas accorder l'accès aux toilettes à une personne souffrant de la maladie de Crohn, la direction du groupe Lidl évoque le respect des règles en matière d'hygiène. © Photo, CC Pixabay / ganzarolisara

La direction s'est excusée, évoquant des raisons sanitaires.

Sylvie Brasseur, 63 ans, souffre depuis bientôt 20 ans de la maladie de Crohn. Cette pathologie inflammatoire chronique de l'intestin, invisible mais très handicapante, s'exprime notamment par des diarrhées ou des douleurs abdominales

Alors qu'elle payait ses courses à la caisse d'un supermarché Lidl de Vesoul (Haute-Saône), le 13 janvier 2021, Sylvie Brasseur a été victime d'une crise, nécessitant un accès rapide aux toilettes de l'établissement.

"J'étais en transpiration, toute blanche. J'ai senti qu'il allait se passer quelque chose, a-t-elle confié à nos confrères de l'Est républicain. J'ai présenté ma carte 'urgence toilettes' de la fondation AFA (l'association



[Visualiser l'article](#)

François Aupetit, qui se consacre au combat contre la maladie de Crohn) mais on m'a refusé l'accès aux toilettes".

A l'extérieur du magasin, Sylvie Brasseur ne peut se retenir. "Tout est 'parti' sur le parking. J'étais en pleurs devant ma voiture et souillée jusqu'aux bottes. Après avoir chargé mes courses, je suis rentrée chez moi. Je me suis précipitée dans la baignoire, tout habillée..."

Excuses refusées

Interrogé sur ce "manque d'empathie de la part du personnel", la direction du groupe Lidl affirme regretter cet incident et dit avoir adressé à sa cliente ses "plus sincères excuses pour le désagrément subi".

L'entreprise évoque le respect des règles sanitaires en matière d'hygiène, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. "Les équipes qui ont accueilli la cliente ont, en effet, dans un premier temps refusé l'accès aux toilettes pour éviter toute prise de risque. Cependant, une fois informés de la situation, les responsables du supermarché avaient autorisé l'accès, mais la cliente avait déjà quitté les lieux", explique la direction de Lidl France.

Sylvie Brasseur, qui dit ne pas accepter les excuses de l'entreprise, veut par son témoignage "faire bouger les choses", afin de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur la maladie de Crohn. "Ce n'est pas la première fois que ça m'arrive, mais c'est la fois de trop", confie-t-elle aujourd'hui.